

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 22 novembre 2006 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Luc Labrecque, président d'assemblée jusqu'à l'arrivée de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, à 19 h 05.

Sont aussi présents messieurs Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2006
5. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 novembre 2006
6. Liste des comptes à payer
7. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2006
8. Correspondance
9. Appui à la MRC Thérèse-De Blainville et à la MRC Rimouski-Neigette - Élections générales le premier dimanche d'octobre
10. Rapport du Comité de transport
11. Commentaires sur la prestation de services en transport
12. Projet de PTI 2007-2008-2009 de l'AMT
13. Dépôt de l'enquête à bord effectuée en septembre 2006
14. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 11 et 17
15. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire des circuits # 19A et 25A

16. Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2007
17. Tarification des billets 2006-2007
18. Tarif pour transport occasionnel à Joliette
19. Service des jours de fêtes pour l'année 2007
20. Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2006 et 1^{er} janvier 2007
21. Publicité à l'occasion des Fêtes
22. Laissez-passer étudiants - Cégep Terrebonne
23. Signature de l'entente entre la MRC Les Moulins et Sylvain Dubeau, propriétaire d'un taxi adapté
24. Système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus
25. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 14 novembre 2006
26. Colloque des MRC de la FQM
27. Délai insuffisant pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ
28. Opération Nez Rouge
29. Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles
30. Entretien des locaux du 148, Saint-André
31. Entretien du système de climatisation et de chauffage
32. Achat d'un système téléphonique - Proposition de Bell Canada
33. Tourisme des Moulins - Bilan des activités 2006 et prévisions budgétaires 2007
34. Adoption des prévisions budgétaires 2007
35. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté
36. Engagement du coordonnateur en sécurité incendie pour l'année 2007
37. Indexation des salaires
38. Planification de la retraite

39. Examen et approbation du règlement de zonage # 1001-012 et des règlements # 1006-001 et # 1006-003 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne
40. Avis de motion pour l'adoption du règlement n° 116 établissant la contribution financière des municipalités concernées afin de financer les travaux décrétés par le règlement n° 4 du Bureau des délégués MRC de Montcalm - MRC Les Moulins (Ruisseau des Anges)
41. Avis de motion pour l'adoption du règlement n° 117 établissant la contribution financière des municipalités concernées afin de financer les travaux décrétés par le règlement n° 5 du Bureau des délégués MRC de Montcalm - MRC Les Moulins (Allard-Rochon et ses branches)
42. Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger le délai pour l'adoption d'une modification du schéma d'aménagement révisé (SAR) quant à l'intégration des normes minimales de la «*Politique des rives, du littoral et des plaines inondables*» (version 2005), ainsi que pour l'adoption de modifications au SAR quant à l'intégration des nouvelles cotes de crues de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies
43. Cours d'eau
 - Fossé Ménard-Gratton
 - Fossé Débouche des Sables
 - Ruisseau Petite Coulée
 - Obstruction du littoral de la rivière Mascouche suite à un glissement de terrain
44. Modification à la résolution # 5912-08-06 (Fossé Débouche des Sables)
45. Projet l'Hexagone
46. Schéma de sécurité civile en collaboration avec le ministère de la sécurité publique - Projet pilote
47. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
48. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
49. Communauté métropolitaine de Montréal
50. Conférence régionale des élus de Lanaudière
51. Conseil régional de transport de Lanaudière
52. Rapport du Comité d'aménagement
53. Clôture de la séance

5971A-11-06 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

5972-11-06 Nomination d'un président d'assemblée

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE monsieur Jean-Luc Labrecque soit et est nommé président d'assemblée.

ADOPTÉ

5973-11-06 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

5974-11-06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2006

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2006 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

5975-11-06 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 novembre 2006

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 novembre 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

5976-11-06 QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 685 343,67\$ pour le mois de novembre 2006 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer -Novembre 2006*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-059 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 685 343,67\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5977-11-06 Liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2006

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2006 pour un montant de 2 458 512,42\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits - Octobre 2006*»).

ADOPTÉ

5978-11-06 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Novembre 2006*»).

ADOPTÉ

5979-11-06 Appui à la MRC Thérèse-De Blainville et à la MRC Rimouski-Neigette - Élections générales le premier dimanche d'octobre

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 3 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, les élections municipales générales sont fixées au 1^{er} dimanche de novembre;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus n'entrent, pour la majorité, en fonction qu'une ou deux semaines après leur élection;

CONSIDÉRANT l'année budgétaire des municipalités et MRC au 31 décembre et l'adoption des prévisions budgétaires des MRC le quatrième mercredi de novembre et celui des municipalités ainsi que des programmes triennaux d'immobilisations au cours du mois de décembre;

CONSIDÉRANT QUE cette situation laisse peu de temps aux nouveaux élus pour se familiariser avec la fiscalité et le fonctionnement juridique et administratif des institutions municipales;

CONSIDÉRANT que cette situation oblige quelquefois les nouveaux élus municipaux à prendre des décisions importantes et conséquentes à la hâte et sous pression;

CONSIDÉRANT l'importance de la participation de la population;

CONSIDÉRANT la résolution n° 06-176 de la MRC de Rimouski-Neigette adoptée le 13 septembre 2006 et la résolution n° 06-145 adoptée le 11 octobre 2006 par la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la MRC Les Moulins appuie les MRC de Rimouski-Neigette et Thérèse-De Blainville dans leurs démarches à l'effet de proposer à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau d'évaluer la date du premier dimanche d'octobre pour la tenue des élections générales dans les municipalités et MRC.

QUE copie de cette résolution soit transmise à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Jocelyne Caron, députée de Terrebonne, monsieur Luc Thériault, député de Masson, monsieur Bernard Généreux,

président de la FQM, monsieur Jean Perreault, président de l'UMQ, aux MRC Rimouski-Neigette et Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉ

5980-11-06 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

5981-11-06 Projet de PTI 2007-2008-2009

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu, pour commentaires en date du 12 octobre 2006, le projet de programme triennal d'immobilisations 2007-2008-2009 de l'AMT;

CONSIDÉRANT les propositions contenues dans le projet du PTI qui concernent plus particulièrement les élus de la MRC à l'égard du plan d'intervention pour les équipements métropolitains:

- ° Voie réservée autoroute 25 - Phase II (C.1)
- ° Corridor autoroute 25 - Étude d'amélioration du transport collectif (C.2)
- ° Stationnement de Terrebonne - Phase II (C.3)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a multiplié les interventions auprès du MTQ et de l'AMT au cours des dix (10) dernières années pour prévoir des mesures préférentielles favorisant l'utilisation du transport en commun et l'implantation d'un mode lourd de transport collectif pour faciliter les déplacements de sa clientèle;

CONSIDÉRANT la préoccupation du conseil d'améliorer la performance du transport collectif en matière d'infrastructures d'accueil et de temps de déplacement;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins est heureux de constater que la phase II de la voie réservée de l'autoroute 25 sur le territoire de la Ville de Laval figure toujours dans les projets autorisés. Le conseil souligne toutefois son insatisfaction quant aux délais associés à sa réalisation; au départ, ces travaux étaient prévus à l'automne 2005. Il est impératif que le prolongement de la voie réservée soit réalisé avant l'ouverture du métro à Laval.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins se réjouit de la proposition de l'AMT d'étudier l'opportunité de prolonger la voie réservée et d'aménager un ou des stationnements incitatifs additionnels au-delà du boulevard des Seigneurs vers Mascouche jusqu'au niveau de l'autoroute 640 et offre son entière collaboration à l'AMT pour la réalisation de cette étude.

QUE le conseil de la MRC est déçu de constater que la phase II de l'agrandissement du stationnement incitatif de Terrebonne n'a pas encore été réalisée malgré son taux d'occupation qui frise 100%.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'AMT de réaliser deux (2) quais d'autobus sur le chemin de la Côte Terrebonne, de construire une boucle pour les autobus ainsi qu'une aire de régulation pour au moins quatre (4) autobus. Le conseil demande à l'AMT de se pencher sur la problématique du manque de quais au terminus Terrebonne avec l'arrivée prochaine du train de l'Est et d'ajouter des places pour les vélos au stationnement incitatif afin de permettre l'intermodalité vélo-bus.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite que l'AMT retienne ces projets d'amélioration dans le Programme triennal d'immobilisation 2007-2008-2009 final et que les travaux et études nécessaires soient complétés au plus tard au printemps 2007.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Joël Gauthier, président-directeur général de l'AMT, monsieur Jean Charest, premier ministre, monsieur Michel Després, ministre des Transports, monsieur David Whissell, ministre responsable des régions Laurentides-Lanaudière, madame Jocelyne Caron, députée de Terrebonne, monsieur Luc Thériault, député de Masson, monsieur Richard Marcotte, maire de la Ville de Mascouche et président de la CRÉ Lanaudière, monsieur Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, monsieur André Hénault, président du CRT Lanaudière, monsieur Daniel Dorais, direction de Laval-Mille-Îles du MTQ et madame Monique Muzzarelli, présidente d'Accès Laval-Lanaudière.

ADOPTÉ

5982-11-06 Dépôt de l'enquête à bord effectuée en septembre 2006

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'enquête à bord effectuée en septembre 2006 par Fernand Courcelles soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

5983-11-06 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 11 et 17

Monsieur Michel Lefebvre donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 11 et # 17 et demande une dispense de lecture.

ADOPTÉ

5984-11-06 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire des circuits # 19A et 25A

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC

Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire des circuits # 19A et 25A et demande une dispense de lecture.

ADOPTÉ

5985-11-06 Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2007

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE les tarifs soient et sont approuvés à compter du 1^{er} janvier 2007, tels que décrits à l'annexe "A" pour le transport en commun et le transport adapté.

ADOPTÉ

5986-11-06 Tarifification des billets 2006-2007

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le directeur général soit et est autorisé à aviser le transporteur de la décision du conseil à l'effet que les détenteurs de billets basés sur la tarification en vigueur en 2006 doivent déboursier, en espèces, les montants suivants pour combler la différence de tarification en vigueur pour l'année 2007, et ce, à compter du 15 janvier 2007:

Catégorie externe ordinaire et réduit: 0,05 \$

Catégorie interne ordinaire et réduit: 0,00 \$

ADOPTÉ

5987-11-06 Tarif pour transport occasionnel à Joliette

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QU'un montant de onze dollars et quarante-cinq sous (11,45\$) par déplacement soit exigé pour le transport occasionnel à Joliette, pour l'année 2007.

ADOPTÉ

5988-11-06 Service des jours de fêtes pour l'année 2007

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants:

1^{er} janvier 2007

2 janvier 2007

6 avril 2007

9 avril 2007

21 mai 2007

24 juin 2007
1^{er} juillet 2007
3 septembre 2007
8 octobre 2007
25 décembre 2007
26 décembre 2007

ADOPTÉ

5989-11-06 Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2006 et 1^{er} janvier 2007

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage dans les autobus les 24, 25 et 31 décembre 2006 et le 1^{er} janvier 2007 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes.

ADOPTÉ

5990-11-06 Publicité à l'occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent offrir leurs vœux aux usagers du transport en commun et du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité est accordée dans les autobus les 24, 25 et 31 décembre 2006 et le 1^{er} janvier 2007 et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le directeur général soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 685\$ et La Revue pour un montant de 610\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-060 émis par le trésorier au montant de 1 295,00\$ (poste budgétaire 2190-341, «Publicité, information»), excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Laissez-passer étudiants - Cégep Terrebonne

Depuis septembre dernier, le président du Comité de transport et le directeur général ont des discussions avec les représentants du Cégep Terrebonne sur la possibilité d'offrir une réduction tarifaire aux étudiants inscrits au Cégep Terrebonne.

5991-11-06 Signature de l'entente entre la MRC Les Moulins et Sylvain Dubeau, propriétaire d'un taxi adapté

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Méryneau ne dispense plus le service de transport adapté par taxi depuis le 21 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Dubeau, propriétaire de Taxi St-Lin offre le service depuis le 30 octobre 2006;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'entente entre la MRC Les Moulins, représentée par monsieur Daniel Pilon, directeur général et monsieur Sylvain Dubeau, propriétaire de Taxi St-Lin pour le transport par taxi adapté, soit et est entérinée. Ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

5992-11-06 Système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite installer dans les autobus de transport en commun un système intégré pour la gestion en transport intelligent;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au Conseil régional de transport de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus, incluant l'acquisition de boîtes de perception électronique intelligentes compatibles SIGTIA et STM et les droits d'utilisation des logiciels et des composantes matérielles de SIGTIA.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de s'assurer que les équipements seront remboursés en partie par la subvention SOFIL.

ADOPTÉ

5993-11-06 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 14 novembre 2006

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 14 novembre 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5994-11-06 Colloque des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE le colloque des MRC aura lieu les 29 et 30 novembre 2006 à l'Hôtel Loews le Concorde à Québec;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le directeur général et le préfet suppléant soient autorisés à représenter la MRC au colloque des MRC de la FQM qui aura lieu les 29 et 30 novembre 2006 à Québec, au coût de 80\$ par participant. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-061 émis par le trésorier au montant de 160,00\$ (poste budgétaire 2110-312, «*Législation - congrès, colloques*»), incluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5995-11-06 Délai insuffisant pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ

CONSIDÉRANT l'annonce de la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau dans sa lettre du 13 octobre 2006, qu'une enveloppe de 13 900\$ est octroyée à la MRC Les Moulins en vertu de la programmation 2006-2007 du programme *Logements adaptés pour aînés autonomes* (LAAA) offert par la SHQ;

CONSIDÉRANT l'annonce de la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau dans sa lettre du 13 octobre 2006, qu'une enveloppe de 31 100 est octroyée à la MRC les Moulins en vertu de la programmation 2006-2007 du programme *RénoVillage* offert par la SHQ;

CONSIDÉRANT que ces budgets devront être engagés et déboursés d'ici le 31 mars 2007 selon la nouvelle exigence de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL);

CONSIDÉRANT que la MRC Les Moulins est mandataire pour les programmes *LAAA* et *RénoVillage* de la SHQ et ne dispose pas de personnel pour accomplir ces tâches;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, madame Marie-Josée Beaupré appuyé par
et résolu unanimement:

QUE la MRC Les Moulins dénonce la nouvelle exigence de la SCHL à l'effet que les budgets octroyés aux programmes *LAAA* et *RénoVillage* doivent être engagés et déboursés d'ici le 31 mars 2007.

QUE la MRC Les Moulins demande à la SHQ de faire les représentations nécessaires auprès de la SCHL afin que celle-ci retire cette exigence.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, monsieur Pierre Cliche, à la Fédération québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

5996-11-06 Opération Nez Rouge

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'Opération Nez Rouge Des Moulins 2006;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil trouvent important d'encourager la promotion de la sécurité sur les routes durant la période des Fêtes;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit et est autorisé à verser une somme de deux cents dollars (200,00\$) à Opération Nez Rouge Des Moulins 2006.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-062 émis par le trésorier au montant de 200,00\$ (poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*») soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5997-11-06 Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent souligner la Journée internationale des bénévoles qui aura lieu le 5 décembre 2006;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le directeur général soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans La Revue pour un montant de 588\$, excluant les taxes, pour souligner la Journée internationale des bénévoles.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-063 émis par le trésorier au montant de 588,00\$ (poste budgétaire 2190-341 «*Publicité, information*»), excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5998-11-06 Entretien des locaux du 148, rue Saint-André

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Roseberry de Gestion Techno Pro, offre ses services pour l'entretien ménager des locaux situées au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 pour un montant de 375,00\$ par mois, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE les services de Gestion Techno Pro soient et sont retenus pour l'entretien ménager des locaux situées au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 pour un montant de 375,00\$ par mois, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre datée du 11 novembre 2006, présentée par monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

5999-11-06 Entretien du système de climatisation et de chauffage

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Neveu de Climatisation Profair inc. a proposé un contrat de maintenance préventive des équipements de climatisation et de chauffage pour l'année 2007;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE les services de Climatisation Profair inc. soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage pour l'année 2007 au montant de 80,00\$ par mois, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 13 novembre 2006 et signée par monsieur André Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6000-11-06 Achat d'un système téléphonique - Proposition de Bell Canada

CONSIDÉRANT la proposition de Bell Canada pour l'achat d'un *Système téléphonique multilignes et Gestion de téléphonie* pour un montant de 9 372,01\$, conformément à la proposition #13084 présentée par monsieur Benoit Richard, chargé principal Solutions d'affaires;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à effectuer l'achat d'un *Système téléphonique multilignes et Gestion de téléphonie* au montant de 9 372,01\$, conformément à la proposition #13084 présentée par monsieur Benoit Richard, chargé principal Solutions d'affaires, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-064 émis par le trésorier au montant de 9 372,01\$ (poste budgétaire 2920-750 «*Acquisition d'équipement*»), excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6001-11-06 Tourisme des Moulins - Bilan des activités 2006 et prévisions budgétaires 2007

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du bilan des activités 2006 et les prévisions budgétaires 2007 de Tourisme de Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a versé à Tourisme des Moulins la somme de cent vingt mille dollars (120 000,00\$) au cours de l'année 2006;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le bilan des activités 2006 et les prévisions budgétaires 2007 de Tourisme des Moulins soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ

6002-11-06 Adoption des prévisions budgétaires 2007

Après étude par le conseil, il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2007 pour un total de 14 660 705,00\$, dont 11 681 582,00\$ au transport en commun et 875 758,00\$ au transport adapté soient et sont acceptées.

QUE le document intitulé «MRC Les Moulins - Prévisions budgétaires 2007» fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des municipalités le montant des quotes-parts respectives indiquées au document sus-mentionné.

QUE les prévisions budgétaires ainsi acceptées soient transmises au ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉ

6003-11-06 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté sera de 351 988\$ sur un budget total de 875 758\$, pour l'année financière 2007.

ADOPTÉ

6004-11-06 Engagement du coordonnateur en sécurité incendie pour l'année 2007

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entré en vigueur le 19 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé dans le plan d'action du schéma de risques en sécurité incendie à embaucher un coordonnateur;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est engagé monsieur Réal Hévey pour combler le poste de coordonnateur en sécurité incendie conformément au protocole d'entente signé entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC Les Moulins concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques pour le territoire de la MRC Les Moulins. L'emploi est offert pour une durée maximale d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2007. Le salaire du chargé de projet en sécurité incendie est fixé à 39,58\$ l'heure.

Le document intitulé «Conditions et avantages sociaux du coordonnateur en sécurité incendie» fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6005-11-06 Indexation des salaires

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE la grille salariale soit majorée de 3% au 1^{er} janvier 2007.

ADOPTÉ

6006-11-06 Planification de la retraite

CONSIDÉRANT QUE madame Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe, est à l'emploi de la MRC Les Moulins depuis vingt-quatre (24) ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Messier, responsable du transport en commun et contrôleur financier, est à l'emploi du CIT des Moulins et de la MRC Les Moulins depuis vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser à madame Mireille Ouimet et à madame Danielle Messier, les honoraires professionnels encourus pour la planification de la retraite, le tout jusqu'à concurrence de mille dollars (1 000,00\$) chacune et après présentation de pièces justificatives.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-065 émis par le trésorier au montant de 2 000,00\$ (poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*»), excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6007-11-06 Examen et approbation du règlement de zonage # 1001-012 et des règlements # 1006-001 et # 1006-003 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage # 1001-012 et les règlements # 1006-001 et # 1006-003 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage # 1001-012 et les règlements # 1006-001 et # 1006-003 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne.

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6008-11-06 Avis de motion pour l'adoption du règlement n° 116 établissant la contribution financière des municipalités concernées afin de financer les travaux décrétés par le règlement n° 4 du Bureau des délégués MRC de Montcalm - MRC Les Moulins (Ruisseau des Anges)

Monsieur Daniel L'Espérance donne avis de motion, demande une dispense de lecture et dépose un projet de règlement afin d'établir la contribution financière des municipalités concernées afin de financer les travaux décrétés par le règlement n° 4 du Bureau des délégués MRC de Montcalm - MRC Les Moulins dans le cours d'eau Ruisseau des Anges.

ADOPTÉ

6009-11-06 Avis de motion pour l'adoption du règlement n° 117 établissant la contribution financière des municipalités concernées afin de financer les travaux décrétés par le règlement n° 5 du Bureau des délégués MRC de Montcalm - MRC Les Moulins (Allard-Rochon et sa branche Rochon-Gariépy)

Monsieur Clermont Lévesque donne avis de motion, demande une dispense de lecture et dépose un projet de règlement afin d'établir la contribution financière des municipalités concernées afin de financer les travaux décrétés par le règlement n° 5 du Bureau des délégués MRC de Montcalm - MRC Les Moulins dans le cours d'eau Allard-Rochon et sa branche Rochon-Gariépy.

ADOPTÉ

6010-11-06 Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger le délai pour l'adoption d'une modification du schéma d'aménagement révisé (SAR) quant à l'intégration des normes minimales de la «Politique des rives, du littoral et des plaines inondables» (version 2005), ainsi que pour l'adoption de modifications au SAR quant à l'intégration des nouvelles cotes de crues de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies

CONSIDÉRANT les résolutions # 5642-11-05 et # 5865-06-06, adoptées respectivement par le conseil les 23 novembre 2005 et 13 juin 2006, demandant à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'accorder un délai pour l'adoption d'une modification SAR quant à l'intégration des nouvelles cotes de crues de la rivière des Mille-Îles ainsi que pour l'adoption d'une modification du document complémentaire du SAR quant à l'intégration des nouvelles normes minimales de protection de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles cotes pour la rivière des Prairies ont été transmises aux MRC et villes concernées à des dates très variées, ne permettant ainsi que récemment l'élaboration d'une démarche commune visant à élaborer, sous la supervision de la CMM, une cartographie transposant lesdites cotes;

CONSIDÉRANT QUE la transposition des nouvelles cotes sur les cartes de zones inondables de la rivière des Mille-Îles confectionnées par la CMM, en collaboration avec les MRC concernées et le Centre d'expertise hydrique du Québec, ne font pas, à la présente date, l'unanimité des entités municipales concernées ;

CONSIDÉRANT QU'un comité technique formé de représentants de la CMM et des MRC concernées par la confection des cartes de zones de risques d'inondation de la rivière des Mille-Îles procède à l'évaluation de l'impact de la modification du document complémentaire des schémas d'aménagement et de développement afin d'assurer la conformité des prescriptions applicables avec l'ensemble des normes minimales de protection contenues dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère important que les nouvelles cotes d'une rivière, ainsi que les normes minimales énoncées dans la Politique de protection de 2005, soient adoptées par toutes les municipalités riveraines afin d'assurer une application uniforme et équitable ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'accorder un délai supplémentaire de six (6) mois pour adopter le règlement visant à modifier le SAR en vigueur afin d'intégrer les normes minimales de protection contenues dans la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables, ainsi que pour adopter des règlements visant à intégrer les cartes de zones inondables élaborées en fonction des nouvelles cotes pour la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies.

ADOPTÉ

Monsieur Jean-Marc Robitaille prend son siège.

Cours d'eau

Fossé Ménard-Gratton

Le conseil a adopté la résolution # 5911-08-06 demandant à la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. de préparer le plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission du certificat d'autorisation pour la relocalisation du Fossé Ménard-Gratton à Terrebonne. En date du 14 novembre, la MRC a reçu l'avis du MDDEP à l'effet que la demande est jugée **irrecevable** car le projet ne semble pas répondre à un besoin de première nécessité, ne corrige pas un problème d'ordre hydraulique et son tracé sinueux semble indiquer son caractère naturel.

Fossé Débouche des Sables

Le conseil a adopté la résolution #5912-08-06 demandant à la firme d'ingénieurs B.P.R. Triax de préparer le plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission du certificat d'autorisation pour le nettoyage du cours d'eau Débouche des Sables à Mascouche. Le 30 octobre 2006, monsieur Patrick O'Connor, ingénieur, informe le conseil que le tarif pour préparer les relevés topographiques, la mise en plan, la proposition des travaux correctifs, la caractérisation de cours d'eau et la rédaction de la demande d'autorisation serait de 24 500\$, taxes incluses. Il informe le conseil que les services professionnels d'un biologiste seraient probablement requis afin de compléter la demande d'autorisation au MDDEP.

Ruisseau Petite Coulée

Le conseil a adopté la résolution # 5935-09-06 demandant à la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. de préparer le plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission du certificat d'autorisation pour la relocalisation et le nettoyage du cours d'eau La Petite Coulée à Terrebonne. En date du 14 novembre 2006, la MRC a reçu l'avis du MDDEP demandant des informations supplémentaires. Le dossier suit son cours.

Obstruction du littoral de la rivière Mascouche suite à un glissement de terrain

Le 23 octobre 2006, la Ville de Mascouche informait la MRC qu'un glissement de terrain survenu en avril 2006 en bordure de la rivière Mascouche, cause une obstruction importante du littoral de la rivière Mascouche occasionnant une restriction de son aire d'écoulement.

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales en janvier 2006, et plus précisément en ce qui a trait à l'entretien des cours d'eau, nous suggérons une rencontre des membres du comité administratif de la MRC, des directeurs généraux, des directeurs de travaux publics et des aménagistes des Villes de Mascouche et Terrebonne en présence du conseiller juridique de la MRC, Me Jean-Pierre St-Amour **le mardi 16 janvier 2007 de 8 h 30 à 12 h 00** à la salle du conseil de la MRC.

6011-11-06 Modification à la résolution # 5912-08-06 (fossé Débouche des Sables)

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandatait la firme d'ingénieurs B.P.R. Triax pour préparer le plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission du certificat d'autorisation pour le nettoyage du cours d'eau Débouche des Sables à Mascouche;

CONSIDÉRANT la lettre signée par monsieur Patrick O'Connor de BPR-Triax en date du 30 octobre 2006 informant le conseil des coûts associés à la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Il est proposé Monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC demande à la firme d'ingénieurs de suspendre les démarches dans le dossier du cours d'eau Débouche des Sables .

ADOPTÉ

Projet l'Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des démarches entreprises par le comité.

6012-11-06 Expérimentation des prescriptions à l'intention des autorités locales et régionales en matière de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., 2001, c. S-2.3) a été adoptée le 19 décembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que les autorités régionales doivent établir un schéma de sécurité civile en liaison avec les municipalités locales qui en font partie;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales exercent déjà certaines responsabilités en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE, dans un contexte général d'accroissement des risques de sinistres dû à l'effet de phénomènes comme les changements climatiques ou les

développements technologiques, il est opportun, conformément à l'esprit de la loi précitée, de mieux coordonner et d'optimiser les efforts des municipalités locales afin de prévenir les situations d'urgence ou de faire face à des sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique est disposé à accompagner les MRC désireuses de débiter l'exercice des schémas de sécurité civile afin de vérifier avec elles l'applicabilité des concepts, modèles et hypothèses qui seront proposés, avant que les orientations ministérielles ne soient définitivement arrêtées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a, sur une base volontaire, l'opportunité de profiter de façon particulière de l'expertise du ministère de la Sécurité publique et des différents outils qui seront développés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC les Moulins pourrait ainsi assumer un leadership en matière de sécurité civile auprès des municipalités et des autres intervenants de son territoire et du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés par la MRC dans le cadre du présent projet devraient lui permettre de présenter, pour approbation au ministre de la Sécurité publique, son schéma de sécurité civile, dans les délais prescrits par ce dernier à la suite de l'adoption des orientations en sécurité civile;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la MRC Les Moulins fasse part au ministère de la Sécurité publique de sa volonté d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile, telle que décrite dans le projet transmis par le directeur régional de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique en date du 3 juillet 2006. Cette expérimentation sera supervisée par le chargé de projet en sécurité incendie de la MRC Les Moulins, accompagné de représentants de la Ville de Terrebonne

QUE la présente résolution soit transmise au directeur régional de la sécurité civile, monsieur Marc Lavallée, aux Villes de Terrebonne et de Mascouche.

ADOPTÉ

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Les membres du comité de sécurité incendie font le suivi des activités du comité et des discussions tenues lors de la rencontre du 9 novembre 2006.

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie Ltée

Le directeur général dépose l'ordre du jour de la rencontre tenue le 15 novembre 2006 et informe les membres du conseil des discussions tenues lors de cette réunion.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors du comité exécutif du 26 octobre 2006 et de la séance du conseil d'administration tenue le 9 novembre 2006.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Le directeur général dépose les projets d'ordre du jour des séances du conseil d'administration les 19 octobre et 16 novembre 2006. Il dépose le bulletin «*Cré Express*» d'octobre et de novembre 2006.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres du CRT.

6013-11-06 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6014-11-06 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier